

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Du 12 Novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 12 du mois de novembre, à 18h45, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la Salle RAYMOND CASTAING sous la présidence de Monsieur Christopher LATAPY, Maire à la suite de la convocation en date du 08 Novembre 2021.

Etaient présents : M. Christopher LATAPY, M. Romain OPILLARD, Mme Sylvie GRAY-LAGAHUZERE, Mme Sophie BAEZ, Mme Julie BOUTOULLE, M. Éric BRUGERE, M. Alain CLECH, Mme Laurence CLEMENT-SALON, M. Guillaume JOLLES, M. Ludovic MARTIN.

Absent excusé : Frédéric GAURY

Pouvoir : Frédéric GAURY a donné pouvoir à Mme Sylvie GRAY LAGAHUZERE

ORDRE DU JOUR :

1- Election du Secrétaire de séance :

Mme Julie BOUTOULLE est élue secrétaire de séance.

Vote :

- Pour : 11/11
- Contre : 0/11
- Abstention : 0/11

M. Le MAIRE propose de rajouter à l'ordre du jour cité plus haut une Délibération supplémentaire qui portera le numéro D 2021-036 : NOMINATION D'UN NOUVEAU DELEGUE AUX ASSOCIATIONS

M. Ludovic MARTIN ne se rappelle plus avoir voté la suppression du sol en gravillons sous la table de ping pong qui est prévue sur l'aire de jeux de la salle des fêtes. M. Le MAIRE propose que ce vote soit remis à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal rajoute à l'ordre du jour un point numéro 3bis qui aura pour sujet la nomination d'un nouveau délégué aux associations.

Le Conseil Municipal propose de rajouter au vote le sol gravillonnaire sous la table de ping pong lors du point numéro 6 concernant l'aménagement de la salle des fêtes.

2- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 19-10-2021 :

Après lecture du Procès-verbal par l'ensemble du Conseil Municipal, Monsieur Alain CLECH souhaite que soit précisé sur le point 4, le suivant :

Le mot « évaluation » des travaux « donnée » à l'EPFNA soit modifié au profit d'« un avant-projet d'évaluation non définitif et nécessitant une étude supplémentaire ». Il souhaite que le mot « erroné » soit retiré. Mme GRAY LAGAHUZERE précise que le terme « erroné » a été utilisé par l'EPFNA car les sommes prises en compte ont, à ce moment-là, dû être fortement évaluées à la hausse du fait de l'augmentation des coûts des matériaux.

Après avoir écouté ces précisions, le conseil municipal approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 21-09-2021 :

Vote :

- Pour : 11/11
- Contre : 0/11
- Abstention : 0/11
-

3- D 2021-035 DELIBERATION NOEL DES ENFANTS DE LA COMMUNE :

La Commission jeunesse propose d'offrir un chèque cadeau d'un montant de 15€ aux enfants de la commune pour Noël de 0 à 11 ans et aux enfants des agents municipaux.

La commission précise qu'environ 40 enfants de la commune bénéficieront de ce cadeau.

La commission précise que l'arbre de Noël aura lieu le 18-12-2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la proposition d'achat d'un chèque cadeau de 15.00 € pour environ 40 enfants.

3bis - D 2021-036 DELIBERATION NOMINATION D'UN NOUVEAU DELEGUE AUX ASSOCIATIONS :

À la suite de sa nomination en tant que maire de la commune, M. Christopher LATAPY propose que soit nommé un nouveau délégué à la commission des associations

Il souhaite que Mme Laurence CLEMENT-SALON conserve sa place et qu'elle soit accompagnée par un nouvel élu.

M. Romain OPILLARD se propose de prendre la place de M. Christopher LATAPY à cette commission.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, procède à l'élection du nouveau délégué et approuve la nomination de M. Romain OPILLARD à cette charge.

Vote :

- Pour : 11/11
- Contre : 0/11
- Abstention : 0/11

4- Discussion et choix de la date du repas des aînés et de l'animation :

Mme Sylvie GRAY LAGAHUZERE, deuxième adjointe, membre de la commission sociale avec Mme Sophie BAEZ, conseillère, propose d'organiser un repas des aînés si la situation sanitaire le permet.

Dans le cas contraire, elles proposent que soit réitérée l'idée du panier garni comme en janvier 2021.

Le repas pourrait être animé par Gaëtan LARUE (accordéoniste). La proposition de date pour cette journée serait le 23 janvier 2021.

La commission sociale prendra contact avec des traiteurs afin de présenter au prochain conseil municipal des menus et leurs tarifs. Elle signale que lors des années passées le montant du menu était d'environ 25 € par personne adulte.

5- Présentation du choix de l'avocat pour le litige concernant le busage de la VCN°1 :

M. Le MAIRE fait un compte rendu de son entrevu avec Me Xavier DE LA VALADE :

L'affaire est la suivante : la buse sur la voie communale n° 1 a été bouchée lors de travaux par une propriétaire. Cette buse qui se trouve sur la voirie publique se situe lieu-dit LAILLAT. Une expertise et une contre-expertise ont été faites.

Les demandes auprès de l'administré, propriétaire, pour réparer le préjudice sont restées sans réponse. M. Le MAIRE et son 1^{er} Adjoint ont rencontré Me Xavier DE LA VALADE afin de trouver une solution.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le choix de cet avocat.

Vote :

- Pour : 11/11
- Contre : 0/11
- Abstention : 0/11
-

6- Point sur les travaux de la salle des fêtes :

M. Le Maire fait le point sur les travaux de la salle des fêtes :

M. Le MAIRE met au vote le choix ou pas d'installer un sol gravillonnaire sous la table de ping-pong. Il s'agit d'un coût supplémentaire pour la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, de ne pas installer de sol gravillonnaire sous la table de ping-pong.

Vote :

- Pour : 11/11
- Contre : 0/11
- Abstention : 10/11

M. Le MAIRE signale que le toboggan et la balançoire ont été réceptionnés. La société AGTP doit être contactée pour gratter le sol sous les jeux et prêter à M. Ludovic MARTIN une mini-pelle pour installer les plots en bétons Il est aussi prévu que la Société AGTP soit consultée pour revoir l'implantation. Il faut que cela se fasse rapidement.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu accepte d'attendre la proposition d'AGTP afin de faire le grattage et de revoir l'implantation, accepte le prêt d'une mini pelle.

M. Le MAIRE précise qu'il sera nécessaire de fixer un rendez-vous avec l'ensemble des conseillers municipaux et des éventuels bénévoles pour l'installation des jeux.

7- Location de la salle des fêtes pour le 31 décembre 2021 :

M. Pierre ROBLES a demandé la location de la Salle des fêtes pour le 31-12-2021.

N'ayant pas reçu d'autres demandes, le conseil Municipal après en avoir délibéré approuve la demande de M. Pierre ROBLES à l'unanimité.

8- Discussion autour de l'achat du hangar :

M. Le MAIRE, accompagné des adjoints, ont reçu un maître d'œuvre pour évaluer les travaux.

Mme GRAY LAGAHUZERE, deuxième adjointe, signale que le montant des travaux est d'environ 250 000 €. Elle signale aussi que le prix des matériaux va en augmentant de manière constante.

M. Le MAIRE a rencontré le Département. Une aide sera versée à la commune si le ou les appartements sont à loyers modérés.

M. CLECH précise que le budget est de plus en plus serré. Le locatif est une solution pour augmenter les recettes de la commune.

La question posée au Conseil Municipal est de savoir s'il faut aller au bout de ce projet ?

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'aller plus loin dans la réflexion sur cet achat. Une décision sera prise lors du prochain Conseil Municipal.

Vote :

- Pour : 11 /11
- Contre : 0/11
- Abstention : 0/11

9- Compte rendu des réunions :

- M. Ludovic MARTIN présente la réunion concernant le transfert de compétence de l'eau qui se fera en 2026 au profit de la Communauté de Commune du Sud Gironde.

- M. Christopher LATAPY, Maire, présente :
 - Sa réunion avec l'école de CASTETS : le niveau scolaire est en baisse. Le maire est convoqué par l'inspecteur académique pour discuter sur la fermeture d'une éventuelle classe.
 - Réunion avec Mme TREBOUTTE, trésorière : la trésorerie fermera en fin d'année au profit de la trésorerie de LA REOLE. Un référent pour la commune sera nommé.
 - M. Le Sénateur GILLE est venu nous rendre visite.

10-Questions et informations diverses :

- Aide à l'embauche de Francis DUBA :

Monsieur LE MAIRE signale que lors de l'embauche de M. DUBA, une aide à l'embauche a été demandé au FIPH. 2 000,00 € devait être versé lors de la signature du contrat en avril 2021 et 4 000,00 € à la nomination en tant que fonctionnaire territorial de cat C en avril 2022.

L'aide de 2000 € a été versée cette semaine.

- Toiture sacristie :

M. Le MAIRE signale que les travaux de la sacristie sont faits. Il précise qu'il ne sera pas nécessaire de faire un faux plafond mais il faudrait faire intervenir un maçon pour reboucher quelque trou.

Le Conseil Municipal demande à M. Le MAIRE de faire intervenir ce maçon dans les meilleurs délais.

- **Présentation des courriels des administrés : M. Le Maire fait lecture de ces courriels :**

- M. FAU-NOGARET demande que soit mis à disposition et dans les délais les comptes rendus du Conseil Municipal. Il souhaiterait être tenu au courant des futurs travaux effectués autour du lavoir.

M. Le Maire a répondu à ce mail afin de rassurer M. FAU-NOGARET que lors de travaux près du lavoir et si cela concerne sa propriété il sera tenu au courant.

Concernant le compte rendu, l'affichage est généralement fait dans les délais mais à ce jour, la diffusion sur le site internet est plus compliquée ce dernier étant en cours de réactualisation.

Le Conseil Municipal s'engage à essayer de réduire ce temps.

- M. MATHA a fait part de son inquiétude concernant le retard dans les travaux de la fibre. Il a mis en copie jointe à son mail des responsables d'ORANGE.

M. Le MAIRE a relancé les services d'ORANGE.

- Monsieur Le MAIRE fait lecture du mail de Mme SARRELABOUT concernant l'inauguration de la voie communale 10 au nom de son grand père M. Jean BRANA. Elle nous fait part de ses remerciements.

- **Installation du DAE (Défibrillateur automatisé extérieur)**

Mme LAGAHUZERE signale que le DAE a été installé à la salle des fêtes et qu'il faudrait le porter à la connaissance des habitants par l'intermédiaire de PANNEAU POCKET en attendant le prochain LUPERTIEN.

- **M. Le MAIRE tient à préciser que nous avons reçu du Département les dotations suivantes :**

- 12 175 euros au titre du Fonds Départemental de la péréquation de la taxe professionnelle
- 33 299 euros au titre du Fonds Départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement.

M. Le Maire précise que c'est un peu plus que ce qui avait été budgétisé.

- **M. Éric BRUGERE, conseiller municipal présente sa démission au Conseil Municipal et justifie sa décision par un désaccord concernant un sujet débattu hors du Conseil Municipal.**

La date du prochain conseil municipal sera définie par mail.

La séance est levée à 20h50.